



SECTION



CANTAL

Adresse du site web de la section du Cantal : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/015/>

Boîte mël de la section : fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr

Comité Technique Local du 12/10/2022

REPRESENTANTS DE
L'ADMINISTRATION :

M. JOUVE
M. RAYMON
Mme FARENC

REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

MME BOURGADE (FO)
M. MOISSINAC (FO)
M. DEJOU (FO)

Secrétaire : Mme CABANNE

En préambule, nous avons lu la déclaration liminaire suivante :

« *Monsieur le Président,*

Le CTL que vous convoquez aujourd'hui est essentiellement consacré à la troisième vague du NRP dans le département, qui actera la fermeture des 5 trésoreries implantées sur l'arrondissement d'Aurillac. Une fois de plus, nous ne pouvons marquer que notre forte opposition à ce NRP.

La première puis deuxième vague sur Mauriac puis St Flour, montrent clairement une détérioration de la qualité de notre travail, de notre service aux usagers et de l'ambiance au sein de nos structures, qui nécessiteraient d'arrêter le NRP. Devant un tel constat, le bon sens voudrait qu'à minima vous repensiez ce projet à zéro. Mais non ! Vous continuez dans cette même logique.

Tout est bancal dans ce NRP, jusqu'au nom donné à la Trésorerie hospitalière départementale qui gèrera bien d'autres budgets que les seuls hôpitaux, et qui sera implantée où ? A Aurillac ou à St Flour, on ne le sait pas vraiment. On voudrait que les collectivités locales ne s'y retrouvent pas qu'on ne s'y prendrait pas autrement !

Côté SGC d'Aurillac, ce n'est guère mieux quand on sait qu'il aura à gérer une activité qui n'a rien à voir avec les collectivités locales : le recouvrement des amendes !

Les affectations dans ces nouveaux services laissent un goût amer à bon nombre de collègues, et tout semble fait pour que ces nouvelles structures ne soient pas opérationnelles. A ce jour, les responsables de ces nouvelles structures ne sont toujours pas connus. Ce sont pourtant eux qui détermineront l'organisation de ces services. Le fait de ne les nommer qu'au dernier moment est une aberration de plus.

A ce sujet, un constat s'impose : l'échec total du recrutement au choix qui d'une part ne permet pas de recruter des responsables aux postes clefs et qui, d'autre part avec la suppression des CAP, favorise les affectations à la tête du client, ce qui provoque ressentiment et démotivation.

La désorganisation généralisée s'installe malheureusement mois après mois au sein de nos services.

La façon dont s'organise le déménagement des services implantés sur le bâtiment du 3 place des Carmes le démontre trop bien. A quelques jours du déménagement, le flou demeurerait partout jusque même à ne pas savoir si les collègues du PRS devraient ou non déménager. Pour le SDIF, son déménagement en pleine période d'échéance de taxe foncière paraît ubuesque, comme si l'accueil des usagers était le cadet de nos soucis.

Et pendant ce temps, les restructurations continuent tous azimuts. Le dernier exemple concerne le service local du Domaine qui pourrait être rattaché à la DRFiP de Lyon. Vous voudrez bien nous donner toutes les informations dont vous disposez sur ce nouveau projet de restructuration.

Les agents de la DGFIP du Cantal en ont marre, ils ont le sentiment qu'ils ne sont pour la direction locale que des pions ! Les restructurations permanentes, l'insuffisance des effectifs, l'absence de pilotage par une direction qui navigue à vue provoquent un écœurement de nos collègues. Il va devenir de plus en plus difficile de demander toujours plus à des agents aussi peu respectés !

C'est dans ce contexte anxiogène que FO DGFIP revendique plus que jamais :

- l'arrêt du NRP, et le retour d'un vrai service public de proximité,*
- l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique,*
- l'arrêt des suppressions d'emplois et le recrutement d'emplois statutaires à la hauteur des besoins des services,*
- la revalorisation de la valeur du point d'indice à la hauteur des pertes subies depuis 2000 (25%),*
- une amélioration significative des taux de promotion par un plan de qualification ambitieux,*
- son opposition totale à tout recul de l'âge légal de départ à la retraite et à l'allongement de la durée de cotisation. »*

1) Approbation des procès verbaux des 11 avril et 24 mai 2022 :

Les procès verbaux sont adoptés à l'unanimité.

2) NRP 2023 :

Le nouveau réseau de proximité nous a été représenté pour avis dans sa partie Conseillers aux décideurs locaux et SGC d'AURILLAC, Trésorerie hospitalière départementale, SAPF et accueil de proximité.

Nous avons évidemment voté contre.

Concernant les CDL.

Trois CDL ont été nommés au choix selon leur profil par la Direction. Un s'occupera du secteur de la CABA et du département, un autre du secteur de Vic-sur-Cère et de la partie Sud-Est de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie et enfin le troisième aura pour charge cette dernière Com. Com. et les autres communes la composant. Ces 3 collègues seront basés au second étage de la Direction à la place des collègues de la FCE qui iront dans les bureaux situés en face de ceux qu'ils occupent actuellement.

A noter que tous les CDL de notre département auront également en charge le conseil auprès des EHPAD de leur secteur.

Concernant le SGC d'Aurillac :

Il comprend un chef de poste (nommé en décembre après mouvement national), deux adjoints A (un seul nommé à ce jour) et 25 emplois B et C.

Nous avons alerté la Direction sur les travaux en cours à la Trésorerie principale d'Aurillac. La création d'«open space» inquiète nos collègues ce à quoi M. JOUVE nous répond que des cloisons phoniques pourront être installées à la demande des agents.

3 emplois seront implantés à l'antenne de Maurs, basée dans les locaux de l'actuelle Trésorerie avec l'idée de n'occuper à terme que le premier étage de ce bâtiment.

Les horaires d'ouverture au public seront le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h50.

Concernant la Trésorerie hospitalière départementale :

Elle comprend un chef de poste (nommé en décembre après mouvement national), deux adjoints A et 14 emplois B et C.

Cette nouvelle structure comprend l'ensemble des hôpitaux et EHPAD du département. Son organisation se fera sous la forme de 3 cellules (dépenses, recettes/contentieux et recettes/comptabilité/hébergés).

L'antenne basée dans le bâtiment de la Direction comprendra 10 agents (seulement 8 nommés à ce jour) et 4 agents seront positionnés à Saint-Flour.

L'adresse postale de la THD sera bien celle de SAINT-FLOUR en dépit de certains discours auprès de l'extérieur.

Il n'y a pas de gros travaux envisagés sur cette structure. A notre question sur l'intérêt de remplacer l'ensemble des bureaux sur Aurillac, la Direction nous répond qu'elle n'en fait pas un dogme et qu'éventuellement les bureaux actuels pourraient rester en l'état selon l'idée exprimée par les agents.

Enfin, suite à notre intervention, M. JOUVE nous informe qu'un recensement des personnes venant en voiture va être effectué. Il indique qu'il fera en sorte que l'ensemble des collègues travaillant sur le bâtiment 39 rue des Carmes bénéficie des mêmes conditions de stationnement.

Les horaires d'ouverture au public seront le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h45. A noter comme particularité que l'antenne recevra du public.

On sait déjà que pour ces deux nouvelles structures les emplois implantés ne seront pas tous pourvus au 01/01/2023 sachant qu'en plus pourrait se greffer le départ de 3 collègues pour rupture conventionnelle. Cela n'augure rien de bon !

Le service RH prendra prochainement contact avec les futures collègues de la THD et du SGC afin de recenser leur besoin en formation. De plus, la Direction nous indique que chaque agent sera informé sous quinzaine de ses missions (qui pourront être remises en cause par le futur responsable...).

Concernant le SAPF créé au 01/09/2023 :

Ce service devrait comporter 43 emplois en 2026 sans qu'aucune répartition des catégories (A, B et C) n'ait été réalisée à ce jour.

Ainsi, 14 emplois seront créés en 2023, 17 en 2025 et 12 en 2026.

L'affectation se fera lors du prochain mouvement national et la demande à ce service primera toute autre demande d'affectation.

Le personnel de cette structure sera rattaché à la DDFIP du Cantal (inscrit au TAGERFIP) mais le pilotage de l'activité se fera au niveau national.

La création de ce service engendre de nombreux travaux dans le bâtiment 3 Place des Carmes où sont actuellement localisés le SPFE et le SDIF. Les déménagements ont commencé pour ces deux services en pleine période d'échéance de Taxe Foncière...

Concernant la mise en place des accueils de proximité :

18 France Services ont été créés dans département. A ce jour, l'ensemble du réseau FS est déployé et opérationnel dans le Cantal.

Les coordonnées des animateurs de ces FS seront bientôt disponibles sur notre site départemental.

3) Durée et horaires de travail du SGC d'AURILLAC et de la Trésorerie hospitalière départementale :

Le CTL est amené à se prononcer sur le positionnement des plages fixes et variables sur ces deux structures. Considérant que cette décision appartient librement aux agents nous avons décidé de nous abstenir.

Dés lors 4 choix leurs seront prochainement présentés par l'administration pour vote :

- Choix 1 : 07h30-09h30 / 09h30-11h30 / 14h00-16h00 / 16h00-18h30 ;
- Choix 2 : 07h30-09h30 / 09h30-11h30 / 14h00-16h00 / 16h00-19h00 ;
- Choix 3 : 07h00-09h30 / 09h30-11h30 / 14h00-16h00 / 16h00-18h30 ;
- Choix 4 : 07h15-09h30 / 09h30-11h30 / 14h00-16h00 / 16h00-18h45.

4) Présentation du transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme à la DGFIP :

Dans un cadre plus général portant sur le regroupement du recouvrement à la DGFIP, la liquidation des taxes d'urbanismes précédemment effectuées par les services de la DDT est transférée à la DGFIP.

Ce transfert s'accompagnera de la dématérialisation des déclarations de taxes d'urbanisme. La mission sera intégrée aux processus de gestion des impôts fonciers.

L'usager déclarera en ligne les éléments nécessaires à la liquidation des taxes d'urbanisme en même temps que ceux afférents au calcul de sa valeur locative foncière. Dans ce cadre, un seul emploi (collègue exerçant actuellement à la DDT) sera transféré au SDIF au 01/09/2023.

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques



SECTION
DU
CANTAL

BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Sabine BOURGADE, Paierie Départementale ou à JP MOISSINAC, DDFIP)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à _____, le _____ signature